

POUR NOTRE ALSH

* REGLEMENT INTERNE

En cas de paiement par chèques-vacances, si ceux-ci ne sont pas en votre possession au moment de l'inscription, ou paiement par votre C.E., nous vous demandons un chèque de caution équivalent au montant global des semaines réservées. Il vous sera rendu en échange du paiement définitif.

* ANNULATION

1. Toute annulation survenant entre la date d'inscription et les deux semaines avant la date effective de la (des) semaine(s) réservée(s) engendrera une retenue de 50 % des sommes engagées à titre de compensation.
2. Toute annulation, survenant moins de deux semaines avant le début de la (des) semaine(s) réservée(s), ne pourra donner lieu à un remboursement.

**Pour des aides de financements
Renseignez-vous auprès
des Services Sociaux de votre commune (CCAS)**

Nos partenaires



ALSH

ETE 2018

INTERCOMMUNAL

BAREMBACH - SCHIRMECK - LA BROQUE

Ouvert à tous !

(Association agréée par le ministère de la Jeunesse)

Des Super-Héros dans tous leurs Etats

« Sous le soleil des Super-Héros »



Du 09/07 au 10/08/2018



MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
Route de Steinbach,
67130 BAREMBACH

Tél. : 03 88 97 86 73
site: mjc-barembach.com



Du 09/07/18 au 10/08/18

Accueil collectif et éducatif de mineurs

Le Centre et ses finalités

Le centre aéré est avant tout un lieu de vacances pour les enfants à partir de 6 ans révolus jusqu'à 16 ans révolus. Ils y viennent pour s'amuser, se faire plaisir, s'évader et se détendre. Venir au centre ne doit pas représenter pour eux une contrainte.

Ils leur sera laissée la possibilité de choisir leur activité parmi celles proposées par les animateurs (activités de plein air, sportives, culturelles, mini-séjour...).

Ils découvriront le milieu qui nous entoure, notre Vallée est si riche en découvertes qu'il serait dommage de s'en priver !

ATTENTION !!! Places limitées (51 enfants, 14 ados), il faut donc s'inscrire très rapidement !!!

Les horaires 6-16 ans

- ✓ Accueil - café : 7h 45 à 9h 00
- ✓ Pause déjeuner : entre 11h 45 et 13h 45
- ✓ Fin de journée : 17h 45

6 à 16 ans

Les repas

Ils seront pris dans une salle adaptée et fournis par un traiteur de la Vallée.

L'inscription aux repas, tout comme aux animations se fera uniquement à la semaine.

Des repas exceptionnels ne seront possibles qu'en cas de contraintes liées à notre programme d'activités

Les organisateurs

Les organisateurs sont principalement les communes de BAREMBACH, LA BROQUE et de SCHIRMECK avec le soutien de la Communauté des Communes Haute Bruche, épaulées par l'expérience associative de la Maison des Jeunes et de la Culture de BAREMBACH.

Cependant, l'accès à cet accueil n'est pas réservé aux enfants de ces communes.

Renseignements auprès des animateurs :

Téléphone MJC : 03.88.97.86.73

Email : section.jeunes.mjc67@gmail.com

Facebook : Secteur jeunes MJC Barembach

Site internet : www.mjc-barembach.com

MJC de Barembach - route de Steinbach

67130 Barembach

Rappel : INSCRIPTIONS

16/06/2018 et 23/06/2018

Comment s'inscrire ?

Samedis 16 juin et 23 juin 2018 de 09h à 12h et de 14 h à 17 h

A la Maison des Loisirs de Barembach, Route de Steinbach 67130 Barembach
Nombre de places limité – Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée

2 tarifs: Revenu net annuel familial imposable < 30000 euros (tarif A)
(oblig. CAF) Revenu net annuel familial imposable > 30000 euros (tarif B)
/ ! \ Nous pouvons consulter vos revenus sur CAFPRO en cas de nécessité.

INSCRIPTIONS ENFANTS 6/11 ANS (nés après 2006):

Forfait 5 repas : 35 € (A) ou 40 € (B) / semaine / enfant *

Temps d'animation : 35 € (A) ou 40 € (B) / semaine / enfant (animation + goûter de 16h)
(Tarif dégressif suivant le nombre d'enfants dans une même famille)

INSCRIPTIONS ADOS 12/16 ANS (nés entre 2002 et 2006) :

Forfait animation et repas : 80 € (A) ou 90 € (B) / semaine / ado (repas obligatoires)
(Le tarif dégressif ne s'applique pas sur le forfait ado sauf si 2 ados même famille)

Règlement à l'inscription et paiement par chèque vivement souhaité

Munissez -vous obligatoirement de votre :

- ✓ N° de CAF ou MSA
- ✓ N° d'assurance de responsabilité civile (couverture hors temps scolaire)
- ✓ Carnet de santé et de vaccination obligatoire (ou photocopie)
- ✓ Copie du Dernier avis d'imposition du foyer (sans ce document, application du tarif B)

du tarif B)

Les organisateurs prendront en compte l'inscription de votre enfant, uniquement lorsque

- ✓ La fiche sanitaire
- ✓ la fiche d'inscription
- ✓ le règlement

Seront établis.